

Le Conseil consultatif fédéral des personnes âgées (CCFA), institué par la loi du 8 mars 2007 modifiée par la loi du 16/04/2023 instituant le Conseil consultatif fédéral des personnes âgées et dont les membres ont été nommés par arrêté royal du 12 octobre 2023, a pour mission, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une chambre législative, d'émettre des avis sur les matières relevant de la compétence du gouvernement fédéral en matière de retraites, d'égalité des chances, d'intégration sociale et de lutte contre les inégalités, d'accessibilité aux santé et mobilité.

En application de l'article 3, § 3, 1° de la loi du 8 mars 2007 précitée,

le CCFA émet l'avis suivant concernant un tarif senior attractif pour les personnes âgées à la SNCB

CONTEXTE DE CET AVIS

De nombreuses personnes âgées dans ce pays s'inquiètent du changement annoncé du ticket senior auprès de la SNCB. Comme la SNCB l'a expliqué le 16 juin 2023 à une délégation d'organisations de personnes âgées néerlandophones et francophones, le billet forfaitaire senior va bientôt disparaître. Toutefois, conformément au contrat de gestion, une réduction de 40 % sur le billet standard en deuxième classe sera accordée à toutes les personnes de plus de 65 ans. Mais cela signifie que des trajets plus longs, comme un voyage Anvers-Ostende pour les seniors, coûteraient désormais 26,16 euros au lieu de 8,3 euros !

Outre la réduction de 40 % du contrat de gestion, la stratégie de la SNCB prévoit également la vente de cartes de réduction mensuelles ou annuelles, qui offrirait une réduction supplémentaire pendant les heures creuses et un prix maximum pour les longs trajets. Le coût d'une telle carte de réduction n'a pas encore été déterminé, mais serait de l'ordre de 5 euros par mois. Le prix maximum et la réduction supplémentaire que cette carte de réduction offrirait n'ont pas non plus été déterminés. Mais il est clair que cela entraînera une augmentation des prix pour la plupart des seniors.

C'est totalement inacceptable et déraisonnable pour FAVO. Cela incitera également financièrement les personnes âgées à reprendre la voiture pour les longs trajets. Avec toutes ses conséquences désastreuses sur la sécurité routière, le climat, les embouteillages, la solitude et la précarité des transports.

Proposition CCFA

- Le CCFA propose que la SNCB propose un tarif senior simple et clair pour les seniors qui s'appuie sur les abonnements senior existants applicables à TEC, De Lijn et STIB.

- Grâce à quoi, moyennant un supplément de 50 euros par an, 25 euros par semestre, en plus de l'abonnement senior existant de De Lijn, Tec ou STIB, ces cartes MOBIB existantes vous donneraient également droit à l'utilisation gratuite du train et du bus, du tram, etc. et métro à travers le pays
- La réforme tarifaire devrait rendre les transports publics moins chers et promouvoir le transfert modal
- Un tel système rendrait les choses très simples et claires pour les personnes âgées : un abonnement unique combiné sur un seul transporteur valable dans tout le pays pour le train, le tram, le bus, le métro ;
- Il simplifie le contrôle, l'informatique, le marketing, la publicité, la vente et l'activation de tous les points de vente SNCB, De Lijn, Tec et STIB existants pour la SNCB, De Lijn, TEC et STIB.
- De par sa nature, il incite les personnes âgées à utiliser le train plus fréquemment. L'un des inconvénients du tarif senior actuel est que plus de 60 % des seniors n'utilisent ce tarif qu'une à deux fois par an ;
- C'est une formule qui colle parfaitement à ce que la TEC, la STIB et de Lijn proposent aux seniors : utilisation gratuite de leurs transports en commun pendant un an pour respectivement 12 et 56 euros ;
- Contrairement aux cartes de prestations mensuelles ou annuelles pour personnes âgées prévues par la SNCB, cela n'oblige pas les personnes âgées à considérer ou à calculer à chaque voyage si l'achat d'une carte de prestations mensuelle ou annuelle serait bénéfique ou non ;
- Elle offre la possibilité d'offrir aux personnes âgées pauvres en situation de précarité des transports la même carte de prestations à tarif social, de manière discrète et sans stigmatisation, à travers le statut d'indemnisation majorée ;
- Il est destiné à conduire à une coopération sympathique et à la promotion de ce produit en collaboration avec toutes les organisations de personnes âgées ;

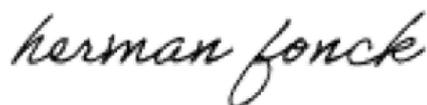
Le CCFA insiste pour que la SNCB inclue cette proposition dans sa nouvelle stratégie tarifaire.

Approuvée lors de la plénière de CCFA le 27 mars 2024



Président

Daniel Van Daele



Vice-Président

Herman Fonck